



Annexe

Swissgrid publie pour la première fois un rapport sur le développement durable intégré à son rapport annuel. Le rapport sur le développement durable 2023 a été validé le 19 mars 2024 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour publication le 16 avril 2024 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2024.

GRI 2-1, 2-2, 2-3, 2-4, 2-5, 2-14

Étendue du rapport

Le rapport porte sur les activités commerciales de Swissgrid SA de janvier à décembre 2023. Les activités de Pronovo AG ont été exclues de la consolidation financière et non financière conformément à l'art. 64, al. 5 de la loi sur l'énergie. Le rapport non financier a été établi conformément aux obligations de l'art. 964 du Code des obligations suisse (CO). Le présent rapport rend compte des principaux thèmes liés au développement durable selon l'analyse de matérialité de Swissgrid et de l'art. 964b du CO. Pour assurer un rapport transparent, Swissgrid se réfère aux normes de la Global Reporting Initiative et intègre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

Swissgrid présente pour la première fois des chiffres clés pertinents en matière de développement durable s'étalant sur plusieurs années afin de pouvoir en souligner les évolutions. En raison d'ajustements méthodologiques lors de la collecte des données, les chiffres clés suivants, qui

concernent l'exercice 2022, ont été présentés différemment: émissions de gaz à effet de serre (y compris pertes de SF₆, consommation d'électricité des sous-stations, sites de chauffage à distance, émissions en amont et en aval des catégories de scope 3) et accidents professionnels pour 200 000 heures travaillées par le personnel de Swissgrid. Les chiffres clés de l'année 2022 ont été révisés afin de garantir la comparabilité et la cohérence des informations. À la demande de Swissgrid, PricewaterhouseCoopers a réalisé le contrôle de certains chiffres clés avec assurance limitée selon l'annexe « Assurance limitée », afin de garantir la fiabilité des chiffres clés les plus importants dans les domaines des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie, de la sécurité au travail, du personnel et de la diversité.

Contact

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Téléphone +41 58 580 21 11
E-mail info@swissgrid.ch

Service Médias
Téléphone +41 58 580 31 00
E-mail media@swissgrid.ch

Index GRI

Déclaration d'application: Swissgrid a rendu compte des informations fournies dans cet index GRI pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se référant aux normes GRI.

CS2.2 Informations générales 2023

2.1 Profil de l'organisation	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Structure d'entreprise et actionariat	
2.2 Données prises en compte dans le rapport sur le développement durable de l'organisation	Rapport annuel / Chapitre / Saïgridé devient propriétaire du réseau de transport suisse	
2.3 Période de référence, fréquence des rapports et point de contact	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	Le périmètre pour le rapport financier et non financier d'Aléard de Genève a été élargi. Le rapport non financier est établi une fois par an et publié en avril.
2.4 Rectification ou révision présentée des informations	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	
2.5 Examen externe	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	L'organe de révision externe présente ses recommandations au comité Finance et décision du Conseil d'administration.
2.6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Rapport annuel / Chapitre Rapport sur le développement durable / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / FortesAide de fournisseurs de Saïgridé	
2.7 Personnel	People / Recrutement, Mobilisation et évaluation de personnel qualifié / Les collaborateurs et collaborateurs de Saïgridé	Ce trait qui exclut le réseau de transport, Saïgridé s'emploie que des collaborateurs et collaborateurs internes en Suisse. Il n'y a donc aucune répartition régionale.
2.8 Collaborateurs et collaborateurs qui n'ont pas le statut d'employé(e)	People / Recrutement, Mobilisation et évaluation de personnel qualifié / Les collaborateurs et collaborateurs de Saïgridé	Ce trait qui exclut le réseau de transport, Saïgridé s'emploie que des collaborateurs et collaborateurs internes en Suisse. Il n'y a donc aucune répartition régionale.
2.9 Structure de direction et composition	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêt	
2.10 Nomination et sélection de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.11 Présidence de l'organe de contrôle suprême	People / Diversité et inclusion / Aperçu de la diversité chez Saïgridé	
2.12 Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	Le nombre de collaborateurs et collaborateurs externes internes (Section de service et prestataires de services selon le chapitre «Les collaborateurs et collaborateurs de Saïgridé») a augmenté en 2023 suite de leur lien aux tâches supplémentaires liées notamment à l'augmentation du volume de projets et à la progression de la numérisation.
2.13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêt	
2.14 Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans le rapport sur le développement durable	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.15 Conflits d'intérêt	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêt	
2.16 Transmission des préoccupations critiques	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.17 Connaissances collectées par l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable / Partnership et lutte contre la corruption / Compliance	
2.18 Évaluation de la performance de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable / Partnership et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System / Interactions 2023	
2.19 Politique de rétribution	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	
2.20 Procédure de fixation de la rétribution	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.21 Date de la rétribution annuelle totale	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	
2.22 Déclaration d'application de la stratégie de développement durable	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable / Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable	
2.23 Déclaration d'engagement sur les principes et les modes d'action	Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Saïgridé / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.24 Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Prévention	
2.25 Procédure d'élimination des effets négatifs	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	Les objectifs et la priorité d'élimination des effets négatifs sont exposés en détail dans les chapitres relatifs aux thèmes essentiels (p. ex. protection du climat, protection de l'environnement, biodiversité, sécurité au travail). Les références critiques sont fournies à l'Annexe 2 et sont personnalisées.
2.26 Procédure de demande de conseils et de règlement des préoccupations	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.27 Respect des lois et des règlements	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.28 Adhésion des associations et groupes d'intérêt	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.29 Approche de la participation des parties prenantes	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.30 Conventions collectives	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	

Thèmes essentiels			
GR 3. Thèmes essentiels 2021 Le Développement durable en général	3.1 Procédure d'identification des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / Procédure d'identification des thèmes essentiels	
	3.2 Liste des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / La matrice de matérialité de Saatchi	
	3.3 Gestion des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / La matrice de matérialité de Saatchi	Un résumé des effets négatifs et positifs effectifs et potentiels sur l'économie, l'environnement et les personnes est présenté sous forme de tableau au chapitre 4. La matrice de matérialité de Saatchi est indiquée également sous ces effets, par conséquent comme le résultat des activités de Saatchi. Les aspects conformes à la GRI 3-5 sont détaillés en détail dans les effets négatifs concrets au thème essentiel, y compris les engagements, les mesures, l'efficacité et l'implication des groupes d'intérêt. Des détails sur chaque thème concrets ont également été fournis dans les tables de chapitre 4 au thème de matérialité de Saatchi.
Économie			
GR 201. Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe produite et distribuée	Rapport financier / Rapport de situation / Marché des affaires	Écart direct de Saatchi, en tant que société nationale du réseau de transport, n'opère qu'en Suisse, aucune répartition régionale n'est nécessaire.
	201-2 Conséquences financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / Approche de gestion / Opportunités et risques liés au changement climatique	
	201-3 Engagements pour régimes de retraite à prestations définies et autres plans de pension	Rapport sur le développement durable / People / Approche de gestion / Mesures de fidélisation et de formation des talents	Saatchi est affilié à la valeur de pension DCE fondation de prévoyance Énergie. Les engagements pour les régimes de retraite à prestations définies ou autres plans de pension ne sont pas couverts par les fonds généraux de Saatchi.
	201-4 Solides finances des pouvoirs publics	Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Mesures / Focus sur les autorités et la politique en Suisse	
GR 202. Présence sur le marché 2016	202-1 Rapport entre le volume d'embauche standardisé par sexe et le salaire minimum légal local	Non applicable	Le personnel de Saatchi n'est pas soumis à un salaire minimum légal. Plus de 90% des fournisseurs, y compris les prestataires de services dont le personnel travaille pour Saatchi, sont également de Suisse et ne sont donc pas non plus soumis à un salaire minimum légal. Dans le cadre du code de conduite pour les fournisseurs, le fournisseur confirme l'administration équitable de son personnel.
	202-2 Pourcentage de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Impact de la diversité chez Saatchi	La Direction est composée de membres issus de trois régions de pays. Saatchi dispose d'une diversité nationale du réseau de transport, elle ne fait pas de distinction géographique entre les régions. La part de personnel local (région Suisse) parmi les cadres supérieurs est de 100%.
GR 203. Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et prestations de services subventionnées	Rapport annuel / Mandat / Contribution particulière à la transition énergétique Rapport annuel / Mandat / Sécurité d'approvisionnement Rapport annuel / Mandat / Grid Transfer Capacity Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Portefeuille de fournisseurs de Saatchi	
	203-2 Impacts économiques indirects importants	Rapport annuel / Mandat / Contribution particulière à la transition énergétique Rapport annuel / Mandat / Sécurité d'approvisionnement	
	203-3 Part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Code de conduite pour les fournisseurs	Un tiers des achats réalisés au réseau de transport, Saatchi considère la Suisse comme locale. Conformément au portefeuille de fournisseurs de Saatchi, plus de 90% du volume d'achat de Saatchi concerne des fournisseurs locaux ayant leur siège principal en Suisse.
GR 204. Pratiques d'acquisition 2016	204-1 État d'exploitation conforme pour les risques de corruption	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	Le risque de corruption est évalué dans le cadre du système d'Entreprise Risk Management à l'échelle de l'entreprise et comparé par conséquent l'ensemble des activités commerciales de Saatchi sur ses deux principaux sites d'exploitation locaux (100%).
	204-2 Communication et formation sur les lignes directrices et procédures de lutte contre la corruption	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	
GR 205. Lutte contre la corruption 2016	205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	
	205-1 Pratiques judiciaires relatives aux pratiques de concurrence déloyale, aux ententes et aux monopoles	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance / Infractions 2023	Durant la période sous revue, aucun agissement important n'a été constaté à l'occasion de Saatchi concernant des comportements de concurrence déloyale, la formation de cartels ou de monopoles. Un montant de CHF 20 000 a été réglé comme amende de responsabilité pour le rapport.
GR 207. Impact 2019	207-1 Concept fiscal	Non applicable	Saatchi opère exclusivement en Suisse, et acquitte de ses impôts en Suisse et se conforme à la législation fiscale nationale. En raison de son modèle d'affaires régionalisé, une stratégie fiscale trans-juridictionnelle.
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Non essentiel	En raison du modèle d'affaires régionalisé et des caractéristiques liées à son réseau de clients, les charges d'impôt peuvent être fortement calculées à l'avance. Les risques fiscaux étant par conséquent minimes, Saatchi a procédé à une évaluation détaillée de ces risques.
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des préoccupations fiscales	Non essentiel	Saatchi entretient des relations régulières avec les autorités fiscales nationales, cantonales et communales. Actuellement, Saatchi est enregistré à l'impôt dans 22 cantons et évase 800 communes.
	207-4 Rapports par pays	Non applicable	Saatchi est enregistré à l'impôt exclusivement en Suisse. Le détail des données fiscales figure dans le rapport financier.
Énergie			
GR 301. Matériau 2016	301-1 Matériau utilisé en poids ou en volume	Les informations n'ont pas encore été collectées de manière systématique	Les principaux flux de matériaux sont gérés par des projets de construction. Pour l'instant, Saatchi ne dispose pas d'une usine centralisée de ces flux de matériaux. Une méthode permettant de contrôler et de mieux utiliser les matériaux utilisés est en cours d'élaboration.
	301-2 Matériaux primaires recyclés utilisés		
	301-3 Produits recyclés et leurs traitement d'emballage		
GR 302. Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'impact de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	Saatchi ne vend pas d'énergie, l'entreprise ne consomme pas et ne vend pas de vapeur. Méthodologie pour la consommation d'électricité des sous-stations: Le besoin propre est déterminé sur la base des valeurs de consommation d'électricité mesurées, lorsqu'elles sont disponibles, et complété par des extrapolations basées sur les valeurs moyennes mesurées pour le nombre de change disponibles, en tenant compte de la technologie utilisée. À savoir: les données de la 1 ^{re} sous-station locale qui ne sont disponibles qu'à l'été et à l'automne. Méthodologie pour la consommation de chaleur: À l'exception de la principale à Kloten, où des valeurs mesurées sont disponibles, la consommation de chaleur a été déterminée par interpolation sur la base de la table des éléments et de la dernière mesure de chaleur pour les installations de chauffage et Suisse, soit 82 kWh/m²/mois de chauffage cooling and heating energy demand considéré comme chaleur, puissance growth and cooling energy system. Applied Energy Journal (2021), Volume 288. Utilisation de valeurs de substitution: en raison de l'absence de facturation avec des valeurs de consommation d'énergie mesurées pour certains sites au moment de la collecte des données (30 janvier 2024), des valeurs de substitution basées sur les valeurs de mesure au cours des mêmes mois de l'année précédente ou du mois précédent ont été utilisées. Facteurs de conversion: les facteurs de conversion suivants ont été utilisés pour déterminer la consommation d'énergie: • Énergie: 8,62 kWh/litre (densité énergétique EMPA pour l'énergie norme Euro-5) • Diesel: 9,78 kWh/litre (densité énergétique EMPA pour le diesel norme Euro-5) Facteurs de conversion: les facteurs de conversion suivants ont été utilisés pour déterminer la consommation d'énergie: • Énergie: 8,62 kWh/litre (densité énergétique EMPA pour l'énergie norme Euro-5) • Diesel: 9,78 kWh/litre (densité énergétique EMPA pour le diesel norme Euro-5) • Véhicules électriques: 20,9 kWh/100 km (0,208 kWh/kWh) (régime de la fuite suite de véhicules équipés de batterie électrique suisse individuel 3.0) • Déplacements en train en Suisse: 0,49 MJ/kWh (rapport d'émissions des CTF pour Saatchi) • Déplacements en train à l'étranger: 1,09 MJ/kWh (rapport d'émissions des CTF pour Saatchi) • Motos: 0,5422 TJ (CITE) (2022); Facteurs d'émission de CO ₂ de l'Inventaire suisse délégué à effet de serre
	302-2 Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'impact de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	
	302-3 Intensité énergétique	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'impact de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'impact de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	Les valeurs de consommation d'énergie pour l'année 2022 ont été officiellement publiées pour les calculs de réduction de la consommation d'énergie, étant donné que des données pertinentes sont disponibles dans une mesure et selon une méthodologie comparables pour 2022.
	302-5 Réduction des besoins en énergie pour les produits et les prestations de services	Non applicable	Saatchi ne produit et ne commercialise aucun produit ou service destiné directement au consommateur final. Les chiffres clés pertinents relatifs aux besoins énergétiques font donc l'objet d'un relevé interne d'un rapport dans le cadre des autres normes GRI 302.
GR 303. Eau et assainissement 2018	303-1 L'eau, une ressource partagée	Non essentiel	Selon l'analyse de matérialité de Saatchi, la consommation d'eau est considérée comme essentielle/moins essentielle. Saatchi est responsable du transport d'ÉLECTRICITÉ sur le réseau à haute tension et non de la production d'électricité. L'eau est utilisée sur les sites, les antennes régionales et les sous-stations participant pour le refroidissement ainsi que dans les réseaux d'entreprise et provenant du raccordement normal à l'eau potable.
	303-2 Gérer les impacts du recyclage de l'eau		
	303-3 Réutilisation d'eau		
	303-4 Recyclage de l'eau		
	303-5 Consommation d'eau		

GR 304. Biodiversité 2016

304-1 État d'exécution propres, hautes et gîtes, hautes dans ou à côté de zones protégées et de zones hautes valeur de biodiversité en dehors des zones protégées	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité / Inventaire des infrastructures de hauteurs dans les zones protégées d'importance nationale
304-2 Impact significatif des activités, produits et prestations de services sur la biodiversité	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement
304-3 Habitats protégés ou restaurés	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité / Mesures visant à préserver la biodiversité
304-4 Équipes chargées sur la mise en œuvre de l'action internationale pour la conservation de la nature (IACN) et sur les listes nationales d'espèces protégées ayant leur habitat dans des zones affectées par des activités commerciales	Informations non disponibles/complètes

Des données supplémentaires sont disponibles pour les projets ayant fait l'objet d'un rapport de l'impact sur l'environnement. Il n'est possible aucunement concernant les installations et les tracts souterrains.

GR 305. Émissions 2016

305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-4 Intérêt des émissions de gaz à effet de serre	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-5 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Mesures de réduction des émissions et d'efficacité
305-6 Émissions de substances appartenant à la couche d'ozone	Non évalué
305-7 Drogues d'aérosol (HFC), oxyde de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Non évalué

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃, Swissgrid ne génère aucune émission biogène provenant de la combustion ou de la dégradation biologique de la biomasse.

Facteurs d'émission utilisés pour les carburants: les facteurs d'émission utilisés se basent sur l'OFEV (2021). Facteurs d'émission de CO₂ du inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse, et complémentaires.

• Pour l'essence: 2,32 (CO₂) kg CO₂ / kWh
 • Pour le diesel: 2,62 (CO₂) kg CO₂ / kWh

Méthodes de calcul:
 • Calcul des émissions de CO₂ selon le FPC actuellement disponible pour le SF₆ (23 500) sur la base des données de GEC.

• Détermination de l'émission pour le système de secours sur la base de données disponibles et plus précises.

Méthodologie: Swissgrid utilise l'approche allocation basée sur la consommation de l'énergie. Les émissions de CO₂ ne sont pas de données détaillées concernant le mix électrique actuel pour compléter les parties actives. Pour comparaison, c'est le mix moyen de consommation en Suisse, soit 128 kg CO₂ / MWh, conformément au Bilan environnemental des mix électriques suisse 2019 (Swissgrid, 2021) qui est utilisé.

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃.

Facteurs d'émission utilisés pour le chauffage et le refroidissement à distance: un facteur d'émission de 117,2 kg CO₂ / kWh est utilisé conformément au rapport «Émissions de gaz à effet de serre du mix électrique et du chauffage à distance en Suisse selon le GHG Protocol - Suisse ch, 2017».

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃, Swissgrid ne génère aucune émission biogène indirectement de la combustion ou de la dégradation biologique de la biomasse.

Facteurs d'émission utilisés: les facteurs d'émission suivants ont été utilisés pour les calculs.

• Mix Economy (201) kg CO₂ / kWh, Suisse (201) kg CO₂ / kWh selon le Life cycle emission factors de midyear 2019. En outre, les valeurs pour 2022 ont été adaptées dans cette optique aux mêmes facteurs d'émission.

• Déplacements professionnels en voiture privée: 0,386 kg CO₂ / km (moyenne de la flotte suisse selon le Life cycle emission factors de midyear 2019).

• Voyages en train et en Suisse: 0,027 kg CO₂ / km (moyenne CF 100% régional et longue distance selon le Life cycle emission factors de midyear 2019, et 0,03 international). 0,029 kg CO₂ / km pour le grand réseau en Allemagne selon le Life cycle emission factors de midyear 2019.

• Usage de mobilité: facteurs d'émission pour le diesel, l'essence et les véhicules électriques selon 205-1 et 205-2 (mix d'électricité chez les consommateurs) plus 1,2 kg CO₂ / kWh pour l'essence et 0,24 kg CO₂ / kWh pour le diesel afin de prendre en compte les émissions en amont selon l'Écoconception 3.1.

• Émissions en amont: Carburant flotte de véhicules Swissgrid: facteurs d'émission selon Ecoconception 3.1.1

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃.

GR 306. Déchets 2020

306-1 Déchets produits et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'économie circulaire et d'efficacité des ressources
306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-3 Déchets produits	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-4 Déchets obtenus de l'élimination	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-5 Déchets transformés pour élimination	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources

Les données relatives aux déchets comprennent les flux de substances générés par Swissgrid elle-même, sur la base d'une moyenne de trois ans. Les déchets produits en amont ou en aval ne sont pas pris en compte.

Les données relatives aux déchets comprennent les flux de substances générés par Swissgrid elle-même, sur la base d'une moyenne de trois ans. Les déchets produits en amont ou en aval ne sont pas pris en compte.

GR 308. Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

308-1 Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères environnementaux	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques
308-2 Impacts environnementaux significatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable
308-3 Impacts environnementaux significatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques
308-4 Impacts environnementaux significatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable
308-5 Impacts environnementaux significatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Tableaux des chiffres clés Protection de l'environnement

Aspects sociaux

GR 401. Emploi 2016

401-1 Nouvelles embauches et fluctuation du personnel	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour attirer les talents
401-2 Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein, à l'exclusion des travailleurs temporaires et des salariés à temps partiel	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de mobilisation et de formation des talents
401-3 Congé parental	Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures
401-4 Congé parental	Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures

Les personnes physiques ne peuvent pas obtenir d'actions de Swissgrid.

Swissgrid opère au niveau national, aucune distinction régionale n'est faite.

GR 402. Relations personnel-employeur

402-1 Débit minimal de vérification des changements dans l'entreprise	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de mobilisation et de formation des talents
---	--

<p>GR 403. Sécurité et santé au travail 2018</p>	<p>403-1 Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p> <p>403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents</p> <p>403-3 Facteurs de réussite au travail</p> <p>403-4 Participation du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail</p> <p>403-5 Formation du personnel en matière de sécurité et de santé au travail</p> <p>403-6 Promotion de la santé des collaborateurs et collaboratrices</p> <p>403-7 Prévenir et atténuer les effets (directement liés aux relations commerciales) sur la santé et la sécurité au travail</p> <p>403-8 Personnel couvert par un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p> <p>403-9 Blessures liées au travail</p> <p>403-10 Maladies liées au travail</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Le système de gestion ISG</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Participation du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Participation du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Formations dans le domaine de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Le système de gestion ISG</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	<p> Chez Swissgrid, les données personnelles relatives à la santé sont traitées conformément, conformément aux directives internes et au code de conduite. La confidentialité des données personnelles est garantie, entre autres, par un système de gestion des données restreint, des dispositions dans le cadre des directives internes ainsi que par des formations appropriées pour le personnel.</p> <p> Le droit à la garde des collaborateurs et collaboratrices est assuré par la représentation du personnel.</p>
<p>GR 404. Formation initiale et formation continue</p>	<p>404-1 Nombre heures / heures de formation initiale et continue par an et par personne employée</p> <p>404-2 Programmes d'amélioration des compétences du personnel et d'aide à la transition</p> <p>404-3 Pourcentage de personnes employées recevant une évaluation régulière de leurs performances et de leur développement professionnel</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de fidélisation et de formation des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de fidélisation et de formation des talents</p>	
<p>GR 405. Diversité et égalité des chances 2016</p>	<p>405-1 Diversité dans les signes de contrôle et parmi le personnel</p> <p>405-2 Rapport entre le traitement de base et la rétribution des femmes et le traitement de base et la rétribution des hommes</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Les collaborateurs et collaboratrices de Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Aperçu de la diversité chez Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures</p>	<p> Voir les chiffres clés supplémentaires sur la diversité à la fin de l'index GR.</p> <p> L'égalité salariale, qui présente un taux d'écart de 3,5%, est inférieure à la valeur seuil définie de 5%, aucune différenciation n'est faite selon les catégories d'employés. Swissgrid étant une société nationale qui régit sur un Suisse, aucune distinction n'est faite entre les régions.</p>
<p>GR 406. Non-discrimination 2015</p>	<p>406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité / Infractions 2023</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité / Aperçu des chiffres clés de la conformité</p>	<p> Deux incidents de discrimination ont été signalés et enregistrés en 2023, aucun incident n'a été réglé et un examen ou d'un plan d'action correctif.</p>
<p>GR 407. Liberté d'association et négociation collective 2016</p>	<p>407-1 Sites d'exploitation et fournisseurs ou le droit à la liberté d'association et à la négociation collective journalière des membres</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats et processus des procédures de plainte</p>	
<p>GR 408. Travail des enfants 2016</p>	<p>408-1 Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 409. Travail forcé ou obligatoire</p>	<p>409-1 Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	<p> Dans le cadre de son analyse des risques relative au respect des droits de l'homme, Swissgrid a également examiné les risques liés au travail forcé et au travail au noir pour ses propres sites d'exploitation et ses fournisseurs de services et n'a pas identifié de risques significatifs, comme décrit en détail dans le rapport d'analyse des droits de l'homme.</p>
<p>GR 410. Pratiques de sécurité 2016</p>	<p>410-1 Personnel de sécurité ayant reçu une formation sur les pratiques et les procédures en matière de droits de l'homme</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	<p> 100% du personnel de sécurité employé par Swissgrid est formé aux principes éthiques et aux droits de l'homme. La formation de personnel de sécurité supplémentaire, qui intègre des éléments spécifiques et qui est liée à l'opération sur des sites par une entreprise tierce, relève de la responsabilité du prestataire de services et n'est pas prise en charge par Swissgrid.</p>
<p>GR 411. Droits des peuples autochtones 2016</p>	<p>411-1 Incidents présentant une violation des droits des peuples autochtones</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 413. Communauté locale 2016</p>	<p>413-1 Sites d'exploitation avec participation des communautés locales, études d'impact et programmes d'accompagnement</p> <p>413-2 Activités commerciales ayant un impact négatif important ou potentiel sur les communautés locales</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement / Intégration systématique de la protection de l'environnement lors de l'approbation des projets de réseau</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Engagement des parties prenantes et transparence / Engagement des parties prenantes / Approche de gestion / Mesures / Approche de la procédure d'approbation – implication et information des autorités et du public</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement / Intégration systématique de la protection de l'environnement lors de l'approbation des projets de réseau</p>	<p> Les efforts sur la population sont effectués dans le cadre des phases préparatoires des projets de réseau, mais sans distinction de genre, car celle-ci n'est pas considérée comme susceptible dans les projets de réseau en Suisse.</p>
<p>GR 414. Evaluation sociale des fournisseurs 2016</p>	<p>414-1 Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères sociaux</p> <p>414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 415. Influence politique 2016</p>	<p>415-1 Dons aux partis politiques</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Engagement des parties prenantes et transparence / Engagement des parties prenantes / Approche de gestion / Mesures / Force sur les activités et la politique en Suisse</p>	
<p>GR 416. Santé et sécurité des clients</p>	<p>416-1 Évaluation des impacts de différentes catégories de produits et de prestations de services sur la santé et la sécurité</p> <p>416-2 Infractions liées à l'impact des produits et prestations de services sur la santé et la sécurité</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System / Aperçu des chiffres clés de la conformité</p>	<p> Swissgrid procède à l'évaluation des risques et des dangers en matière de sécurité au travail pour 100% des activités présentant un risque pour la santé.</p>

GRI 412: Marketing et marketing 2016	412-1 Exigences relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marketing	Non essentiel en raison de l'actualité de Swissgrid
	412-2 Informations relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marketing	Non essentiel en raison de l'actualité de Swissgrid
	412-3 Informations liées au marketing et à la communication	Non essentiel en raison de l'actualité de Swissgrid
GRI 413: Protection des données des clients 2016	413-1 Pratiques liées concernant la relation de la protection des données des clients et la partie de données des clients	Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Transparence

Index relatif au rapport sur les questions non financières selon le CO (art. 964)

Article	Exigences	Référence	Référence à la GRI
Art. 964b al. 2.1	Description du modèle d'affaires	Rapport annuel / Entreprise	GRI 2-6
Questions environnementales – Protection du climat			
Art. 964b al. 1	Objectifs en matière de CO ₂	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Vision et objectifs	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle	GRI 3-3, 305
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité	GRI 2-25, 305-4
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Opportunités et risques liés au changement climatique	GRI 201-2
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid	GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5
Préoccupations environnementales – Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Vision et objectifs Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'économie circulaire et d'efficacité des ressources	GRI 3-3, 304-2
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de préservation de la biodiversité	GRI 304-3, 306-2
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de préservation de la biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources	GRI 3-3, 304-2, 304-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau – Tableau des chiffres clés Protection de l'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Inventaire des infrastructures de réseau dans les zones protégées d'importance nationale Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources – Tableau Statistiques sur les déchets de Swissgrid	GRI 304-1, 306-3, 306-4, 306-5

Questions sociales – Engagement des parties prenantes et durabilité de la chaîne d'approvisionnement

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Code de conduite pour les fournisseurs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Approche de gestion</p>	GRI 2-23, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes / Mesures/ Aperçu de la procédure d'approbation – Implication et information des autorités et du public</p>	GRI 413-1
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Focus sur le public en Suisse</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Focus sur l'Europe</p>	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Portefeuille de fournisseurs de Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable – Tableau Utilisation des critères de durabilité</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable – Tableau Inspection des fournisseurs</p>	GRI 203-1, 204-1, 414-1, 414-2

Questions relatives au personnel – Sécurité au travail et protection de la santé

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion</p>	GRI 3-3, 403-1
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	GRI 403-3 à 403-10
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Risques et dangers</p>	GRI 403-2
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	GRI 403-9, 403-10

Questions relatives au personnel – Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié ainsi que diversité et inclusion

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion</p>	GRI 2-23, 3-3
-------------------	--------------------------------------	---	---------------

Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour attirer les talents</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour attirer les talents – Tableau Nouvelles embauches et fluctuations</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents – Tableau Comparaison des chiffres clés de la rétribution</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents – Tableau Satisfaction du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures</p>	GRI 2-21, 2-30, 202-1, 203-1, 401-1, 401-2, 401-3, 404-2, 404-3, 405-2, 407-1, 501-2
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion</p>	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Aperçu de la diversité chez Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures – Tableau Chiffres clés du congé parental</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures – Tableau Signalement des cas de discrimination</p>	GRI 2-7, 2-8, 202-2, 405-1
Respect des droits de l'homme			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme</p>	GRI 2-23, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat et processus des procédures de plainte</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p>	406-1, 407-1, 410-1, 414-1
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures	GRI 2-24, 3-3, 407-1, 408-1, 409-1, 410-1, 411-1, 414-1
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Analyse et évaluation des risques</p>	GRI 414-1, 414-2
Lutte contre la corruption			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Compliance</p>	GRI 2-23, 2-24, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Aperçu des chiffres clés de la compliance</p>	GRI 2-23, 2-26, 3-3
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption	GRI 205-1
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption /</p>	GRI 205-2, 205-3

Index relatif au rapport en matière de TCFD

Recommandation principale de la TCFD	Information requise	Référence
Gouvernance Publier la gouvernance de l'entreprise concernant les risques et les opportunités liés au climat.	a) Décrivez la surveillance du Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable
	b) Décrivez le rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle de la Direction dans le domaine du développement durable
Stratégie Publier l'impact actuel et potentiel à venir des risques et opportunités liés au climat sur les activités de l'entreprise ainsi que sur ses plans stratégiques et financiers, dans la mesure où ces informations sont essentielles.	a) Décrivez les risques et les opportunités à court, moyen et long terme liés au climat que l'organisation a identifiés	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Opportunités et risques liés au changement climatique
	b) Décrivez l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et le plan financier de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle
	c) Décrivez la résilience de la stratégie face à différents scénarios climatiques, y compris un scénario inférieur ou égal à deux degrés	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Remarque: voir notamment Stratégie 2027: la Stratégie énergétique 2050 en guise de moteur, Réseau stratégique 2040: l'infrastructure de réseau de demain ainsi que les mesures de résilience expliquées dans le tableau « Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid »
Gestion des risques Publier comment l'entreprise identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	a) Décrivez les processus qui permettent à l'organisation d'identifier et d'évaluer les risques liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport financier / Rapport de situation / Évaluation des risques / Processus Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Remarque: voir également la note de bas de page sur la classification des risques et l'évaluation des conséquences financières selon le tableau « Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid »
	b) Décrivez les processus mis en place par l'organisation pour gérer les risques liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid
	c) Décrivez comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat s'intègrent dans la gestion globale des risques de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable Rapport financier / Rapport de situation / Évaluation des risques
Chiffres clés et objectifs Publier les chiffres clés et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités pertinents liés au climat, si ces informations sont essentielles.	a) Indiquez les unités de mesure que l'organisation utilise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité Remarque: voir notamment Objectifs 2023 de l'entreprise en matière de climat: impact sur la rétribution variable; Chiffres clés du SF ₁ de Swissgrid; Pertes actives de Swissgrid; Consommation d'énergie en MWh; Chiffres clés de l'énergie de Swissgrid
	b) Indiquez les émissions de GES des scopes 1, 2 et, si nécessaire, celles du scope 3 ainsi que les risques associés	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité
	c) Décrivez les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que les résultats obtenus	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Vision et objectifs

Assurance limitée

Swissgrid AG

Aarau

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte As-
pekte

an den Verwaltungsrat



Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG

Aarau

Wir wurden von der Geschäftsführung beauftragt, eine betriebswirtschaftliche Prüfung mit einer begrenzten Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2023 bis 31. Dezember 2023 durchzuführen. Die ausgewählten Aspekte waren die Folgenden:

Umwelt

CO2 Emissionen für Scope 1,2 und 3:

- Tabelle «Treibhausgasemissionen in Tonnen CO2e»
- Tabelle «Emissionsintensität»
- Tabelle «SF6 Kennzahlen von Swissgrid»
- Tabelle «Wirkverluste von Swissgrid»

Energieverbrauch:

- Tabelle «Energieverbrauch in MWh»
- Tabelle «Energiekennzahlen Swissgrid»

Soziales

Arbeitssicherheit:

- Tabelle «Abgedeckt durch auditiertes und zertifiziertes HSE-Managementsystem»
- Absatz «HSE Inspektionen» inklusive der Tabelle
- Tabelle «Berufsunfälle Swissgrid Mitarbeitende»
- Tabelle «Berufsunfälle Dienstleister»
- Tabelle «Ursache der Unfälle (Mitarbeitende und Dienstleister)»
- Tabelle «Arbeitsbedingte Erkrankungen»

Beschäftigung und Vielfalt & Chancengleichheit:

- Tabelle «Übersicht Mitarbeitende von Swissgrid»
- Tabelle «Neue Anstellungen/ Fluktuationen, einschliesslich Pensionierungen»
- Tabelle «Vergleichskennzahlen zur Vergütung»
- Tabelle «Vorsorge bei Swissgrid»
- Tabelle «Regelmässige Leistungsbeurteilung»
- Tabelle «Zufriedenheit Mitarbeitende»
- Die erste Tabelle innerhalb des Kapitels «Überblick Diversität bei Swissgrid»
- Tabelle «Herkunftsland Mitarbeitende»
- Tabelle «Kennzahlen Elternzeit»
- Tabelle Meldungen von Diskriminierungsfällen

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) wurde durch die Geschäftsführung der Swissgrid AG auf Basis der folgenden geeigneten Kriterien erstellt:

Umwelt

- Energieverbrauch gemäss GRI 302
- CO2 Emissionen für Scope 1, 2 und 3 gemäss GRI 305-1 – 305-4

Soziales

- Beschäftigung gemäss GRI 401
- Arbeitssicherheit gemäss GRI 403 (exklusiv Kennzahlen, für welche die Arbeitsstunden von Auftragnehmern benötigt werden)
- Vielfalt und Chancengleichheit gemäss GRI 405

Inhärente Grenzen

Die Genauigkeit und Vollständigkeit der Daten der ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) unterliegen inhärent vorhandenen Grenzen, welche aus der Art und Weise der Datenerhebung, -berechnung und -schätzung resultieren. Darüber hinaus unterliegt die Quantifizierung der ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) einer inhärenten Unsicherheit aufgrund unvollständiger wissenschaftlicher Erkenntnisse, die zur Bestimmung von Faktoren im Zusammenhang mit den ausgewählten Aspekten und den für die Kombination erforderlichen Werten verwendet werden, z.B. Emissionen verschiedener Gase. Unser Prüfbericht sollte deshalb im Zusammenhang mit den geeigneten Kriterien gelesen werden.

Verantwortung der Geschäftsführung

Die Geschäftsführung ist für die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung angemessener interner Kontrollen mit Bezug auf den ausgewählten Aspekten im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen), die frei von wesentlichen falschen Darstellungen als Folge von Verstössen oder Irrtümern sind. Darüber hinaus ist die Geschäftsführung für die Auswahl und die Anwendung der Kriterien verantwortlich.

Unabhängigkeit und Qualitätsmanagement

Wir sind im Einklang mit dem International Code of Ethics for Professional Accountants (einschliesslich den International Independence Standards) ausgegeben vom International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code) von Swissgrid AG unabhängig. Diese Anforderungen legen fundamentale Grundsätze für das berufliche Verhalten bezüglich Integrität, Objektivität, beruflicher Kompetenz und erforderlicher Sorgfalt, Verschwiegenheit und berufswürdigen Verhaltens fest.

PricewaterhouseCoopers AG wendet den Internationalen Standard für Qualitätsmanagement 1 an, der von ihr verlangt, ein Qualitätsmanagementsystem zu entwerfen, zu implementieren und zu betreiben, einschliesslich Richtlinien oder Verfahren zur Einhaltung ethischer Ansprüche, beruflicher Standards und geltender gesetzlicher und behördlicher Anforderungen.

Verantwortung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Unsere Verantwortung ist es, eine betriebswirtschaftliche Prüfung durchzuführen und auf der Grundlage unserer Prüfung eine Schlussfolgerung über den ausgewählten Aspekten im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) „Betriebswirtschaftliche Prüfungen, die weder Prüfungen noch Reviews von vergangenheitsorientierten Finanzinformationen darstellen“ und dem International Standard on Assurance Engagements 3410 «Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements ('ISAE 3410')», publiziert vom International Auditing and Assurance Standards Board vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir unsere Prüfungshandlungen so zu planen und durchzuführen, dass begrenzte Sicherheit darüber erlangt wird, ob die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) in allen wesentlichen Belangen in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien sind.



3 Swissgrid AG | Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit

Unter Berücksichtigung von Risiko- und Wesentlichkeitsüberlegungen haben wir Prüfungshandlungen durchgeführt, um ausreichende geeignete Prüfungsnachweise zu erlangen. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des unabhängigen Prüfers. Bei einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer begrenzten Sicherheit sind die durchgeführten Prüfungshandlungen im Vergleich zu einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer hinreichenden Sicherheit weniger umfangreich, so dass dementsprechend eine geringere Sicherheit gewonnen wird.

Im Wesentlichen haben wir folgende Arbeiten durchgeführt:

- Beurteilung der Eignung und Anwendung des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» oder einem besonderen Abschnitt, wie beispielsweise «Grundlage für die Erstellung des Nachhaltigkeitsberichtes»;
- Überprüfung der Anwendung des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» etc. für die Berichterstattung als geeignetes Kriterium;
- Beurteilung der ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) auf der Grundlage des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» im Nachhaltigkeitsbericht 2023;
- Befragungen und detaillierte Walkthroughs mit relevanten Stakeholdern für die ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Einsichtnahme in Prozess- und Kontrollbeschreibungen sowie andere interne Richtlinien und relevante Dokumente;
- Analytische Verfahren;
- Wiederholung ausgewählter Berechnungen (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Zusätzliche Verfahren zur Erlangung von Prüfnachweisen, die wir als notwendig erachten (beispielsweise stichprobenartige Rückverfolgung der Nachweise mittels Belegeinsicht).

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unsere Schlussfolgerung zu dienen.

Schlussfolgerung

Bei unserer Prüfung sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2023 bis 31. Dezember 2023 nicht in allen wesentlichen Belangen in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien sind.

Vorgesehene Nutzer und Verwendungszweck des Berichts

Dieser Bericht ist nur für den Verwaltungsrat der Swissgrid AG bestimmt und wurde ausschliesslich erstellt, um ihm über die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) Bericht zu erstatten, und für keinen anderen Zweck. Mit der Abgabe unserer Schlussfolgerung akzeptieren und übernehmen wir keine Verantwortung (rechtlich oder in anderer Weise) oder Haftung für die Verwendung unseres Berichts einschliesslich der Schlussfolgerung für andere Zwecke oder gegenüber anderen Personen, welchen unser Bericht vorgelegt wird oder in dessen Händen er gelangen mag, und andere Personen können sich auf unsere Schlussfolgerung nicht berufen.

Wir erlauben die Weitergabe unseres Berichts nur als Ganzes und zusammen mit den angemessenen Kriterien, damit die Geschäftsführung darlegen kann, dass sie ihrer Governance Verantwortung mit der Beauftragung eines unabhängigen Berichts nachgekommen ist, ohne dass wir damit eine Verantwortung oder Haftung gegenüber irgendeiner anderen Partei übernehmen. Soweit gesetzlich zulässig, übernehmen oder akzeptieren wir keine Verantwortung gegenüber irgendjemand anderes als der Geschäftsführung der Swissgrid AG für unsere Arbeiten oder diesen Bericht.



PricewaterhouseCoopers AG

Stefan Räsamen

Petar Lesic

Zürich, 19. März 2024

Die Pflege und Integrität der Internetseite der Swissgrid AG liegt in der Verantwortung der Geschäftsführung; Die von den unabhängigen Wirtschaftsprüfern durchgeführten Arbeiten beinhalten keine Berücksichtigung der Pflege und Integrität der Internetseite von Swissgrid AG, und dementsprechend übernehmen die unabhängigen Wirtschaftsprüfer keine Verantwortung für Änderungen, die möglicherweise an den präsentierten Informationen oder Kriterien aufgetreten sind, seit sie auf der Internetseite präsentiert wurden.



5 Swissgrid AG | Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit

Participation de Swissgrid à des comités

ENTSO-E Assembly (participation obligatoire conformément aux statuts): ce comité est l'un des deux organes de direction de l'Association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E). Ce comité représente les 40 membres d'ENTSO-E.

ENTSO-E Board: le Board est le deuxième organe de direction d'ENTSO-E. Il se compose de douze membres élus.

TSO-E ICTC: l'Information and Communication Technologies Committee d'ENTSO-E sert les besoins commerciaux de l'association en assurant le pilotage et la surveillance de la gestion technique, du développement et de l'exploitation de l'infrastructure ICT, des produits ICT, du portefeuille ICT, des normes ICT, de l'architecture ICT et des services ICT de l'association.

ENTSO-E LRG: le Legal and Regulatory Group d'ENTSO-E est chargé d'assurer la conformité d'ENTSO-E avec les lois et les règlements.

JAO SH (participation obligatoire conformément aux statuts): le Joint Allocation Office est le principal prestataire de services pour les gestionnaires de réseau de transport sur le marché européen de l'électricité. Une plateforme commerciale unique permet de mettre aux enchères les droits de capacité de transport transfrontaliers. JAO propose également des services de comptabilité (compensation et décompte), de gestion des contrats, de rapport, de soutien aux projets et de services informatiques.

Comités TSC/TSCNET (trois comités au total, participation obligatoire conformément aux statuts): TSCNET Services, coordinateur de sécurité régional basé à Munich, aide les gestionnaires de réseau de transport à maintenir la stabilité du plus grand réseau électrique synchrone du monde. TSCNET Services est l'un des principaux coordinateurs de sécurité régionaux (RCC) en Europe. L'entreprise fournit des services intégrés aux gestionnaires de réseaux de transport de l'électricité et à leurs centres de conduite pour maintenir la sécurité de l'exploitation de notre système électrique – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

ENTSO-E SOC: le System Operations Committee d'ENTSO-E est responsable du développement et du maintien d'un cadre opérationnel européen.

ENTSO-E RG CE: le Regional Group Continental Europe d'ENTSO-E définit le cadre des activités régionales des gestionnaires de réseau de transport de la zone synchrone d'Europe continentale.

ENTSO-E RG CE CSO: le sous-groupe Coordinated System Operations d'ENTSO-E RG CE s'occupe principalement des procédures d'exploitation régulières existantes, conformément aux règles de l'exploitation interconnectée, et vise à les améliorer ainsi qu'à développer de nouveaux processus spécifiques au RG CE.

ENTSO-E MC: l'objectif du Market Committee d'ENTSO-E et des groupes de travail et projets qui y sont liés est de mettre en œuvre le troisième paquet de mesures visant le marché intérieur de l'énergie et le paquet «Clean Energy», car ils montrent la voie à suivre pour développer un marché européen de l'électricité fonctionnel.

ENTSO-E SDC: le System Development Committee d'ENTSO-E est responsable de la coopération entre les gestionnaires de réseau de transport pour le développement et la planification du réseau. Sa

mission principale est de coordonner le développement d'un réseau de transport sûr, respectueux de l'environnement et économiquement optimal, dans le but de proposer un réseau européen solide.

IBWT SC: l'Italian Borders Working Table est le projet commun de couplage de marché pour l'attribution de capacités de transport transfrontalières entre douze pays européens (Italie, Grèce, France, Suisse, Slovaquie, Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark et Norvège), sur lequel travaillent conjointement les exploitants du réseau de transport (ADMIE, APG, ELES, RTE, SWISSGRID et TERNA) et les bourses de l'électricité.

HGRT/EPEX SB (participation obligatoire conformément aux statuts): Swissgrid participe à la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité. La holding appartient à des gestionnaires de réseau de transport européens et réunit, à travers une participation de 49%, leur influence sur la bourse spot leader pour le courant en Europe centrale et occidentale, l'EPEX SPOT. Swissgrid siège aux Conseils d'administration de HGRT et d'EPEX SPOT.

Core SG: Core est un groupement de gestionnaires de réseau de transport en Europe centrale et orientale, qui représente une zone de calcul de capacité aux règles uniformes. Core définit l'orientation et la planification stratégique de ses activités principales, supervise et gère les activités de projet pour la mise en œuvre des règlements de l'UE.

Comité de l'AES: fondée en 1895, l'Association des entreprises électriques suisses est l'association faîtière du secteur de l'électricité suisse reconnue au niveau national et international. Elle compte plus de 400 membres actifs sur toute la chaîne de création de valeur (producteurs, gestionnaires de réseau de distribution, entreprises intégrées) qui produisent plus de 90% de l'électricité suisse. Le Comité de l'AES est composé de treize représentantes et représentants de huit groupes d'intérêt et associations de branche.

Coordination de l'exploitation en Suisse: pour assurer la sécurité d'approvisionnement en Suisse, il est impératif que tous les acteurs de la branche suisse de l'électricité impliqués au niveau national collaborent étroitement. Le comité Coordination Exploitation Suisse assure la coordination entre les acteurs et le flux d'informations approprié.

Autres comités

Renewable Grid Initiative (RGI): RGI est une association d'organisations non gouvernementales et de gestionnaires de réseau de transport de toute l'Europe qui s'engagent en faveur d'un développement transparent et durable du réseau. L'objectif de ce regroupement est de promouvoir la croissance des énergies renouvelables et de parvenir à une décarbonation complète, conformément à l'Accord de Paris.

CIGRE: au niveau international, le CIGRE aborde tous les thèmes à tous les niveaux de réseau, de la très haute tension aux systèmes électriques décentralisés et intelligents. L'objectif principal du CIGRE est d'optimiser les réseaux électriques et les systèmes énergétiques existants et de les développer pour répondre aux besoins futurs. Il met principalement l'accent sur le couplage sectoriel, le stockage et les consommateurs contrôlables (hydrogène, accumulateurs hydrauliques/thermiques/gaziers, pompes à chaleur et électromobilité).